

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2017

Le 1^{er} septembre deux mil dix sept, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, Mme COQUILLET Floriane, Mme BOYER Pia, Mme LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, Mme PATRAT Annick, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christelle

Secrétaire de séance : Annick PATRAT

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 7 juillet 2017.

Point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Avenant travaux Devis Koehl

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter à l'ordre du jour le point supplémentaire cité ci-dessus.

I – PERSONNEL COMMUNAL - AVANCEMENT DE GRADE

Dans le cadre des agents promus/promouvables, un agent de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade.

Création d'un poste d'Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

Création d'un poste d'Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que deux agents peuvent prétendre à une nomination au grade supérieur. La commission administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine pour la catégorie C a été saisie le 27 juin 2017 en vue de donner un avis sur ces avancements, qui sont favorables.

Afin de permettre le déroulement de carrière de ces agents actuellement Adjoint du patrimoine et adjoint technique, Monsieur le Maire propose :

- de créer un poste **d'Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe** à compter du 1^{er} octobre 2017 d'une durée hebdomadaire de 17,50/35^{ème} et de fermer le poste d'Adjoint du patrimoine du service culturel d'une durée hebdomadaire de 17,50/35^{ème} lors de la nomination au grade supérieur.

- de créer un poste **d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe** à compter du 1^{er} octobre 2017 d'une durée hebdomadaire de 35/35^{ème} et de fermer le poste d'Adjoint technique du service technique d'une durée de 35/35^{ème} lors de la nomination au grade supérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

1. de créer un poste **d'Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2017** d'une durée hebdomadaire de 17,50/35^{ème} et de fermer le poste d'Adjoint d'un patrimoine du service culturel d'une durée hebdomadaire de 17,50/35^{ème} lors de la nomination au grade supérieur.
2. de créer un poste **d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2017** d'une durée hebdomadaire de 35/35^{ème} et de fermer le poste d'Adjoint technique du service technique d'une durée de 35/35^{ème} lors de la nomination au grade supérieur.
 - Stipule que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 de la commune,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs relatifs à ces avancements de grade.

II – CONVENTION ALSH - HALTE GARDERIE
--

Convention ALSH

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que certains enfants de la commune fréquentent les centres de loisirs de Sens de Bretagne, Saint Aubin d'Aubigné, Montreuil sur Ille et Dingé.

La commune de Saint Aubin d'Aubigné propose à la commune de Feins une nouvelle convention à compter du 1^{er} septembre 2017, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de trois mois.

L'accueil de loisirs sans hébergement de Saint Aubin d'Aubigné s'engage à accueillir les enfants de la commune de Feins, pendant les petites vacances scolaires de la Toussaint, de février, de Pâques et la dernière semaine d'août.

La participation est 8,50 € par journée de présence et 4,25 € par ½ journée de présence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 8,50 € par journée de présence et 4,25 € par ½ journée de présence **uniquement** pendant la dernière semaine d'août compte tenu que l'alsh d'Andouillé Neuville est fermé, autorise le Maire à signer la convention avec la commune de Saint Aubin d'Aubigné **uniquement** avec cette condition de participation.

Convention Halte garderie

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que la halte garderie parentale de Saint Aubin d'Aubigné peut accueillir les enfants de la commune de Feins (petite enfance - moins de trois ans).

La commune de Saint Aubin d'Aubigné propose une nouvelle convention à compter du 1^{er} septembre 2017, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de trois mois.

La participation est 8,50 € par journée de présence et 4,25 € par ½ journée de présence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 8,50 € par journée de présence et 4,25 € par ½ journée de présence à la halte garderie parentale, autorise le Maire à signer la convention avec la commune de Saint Aubin d'Aubigné.

III – PLUi

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une exposition relative au diagnostic . PLUi était fixé du 4 septembre au 30 septembre 2017. L'exposition est reportée ultérieurement suite des problèmes techniques.

VII – MAIRIE - HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un aménagement des horaires d'ouverture au public a été acté lors de la séance du 27 janvier 2017 compte tenu de l'évolution des tâches administratives de plus en plus complexes, surtout en matière d'urbanisme où un temps d'instruction est nécessaire à chaque dossier.

Les horaires actuels se déterminent ainsi :

- Lundi – Mardi - jeudi de 8h30 à 12h00,
- Mercredi après midi de 13h30 à 16h30,
- Samedi de 9h00 à 11h30, ce qui fait au total 16 heures par semaine.

Monsieur le Maire propose la fermeture de mairie le mardi matin au lieu du mercredi matin et ce à partir du 02 octobre 2017. La communication sera effectuée par le biais du journal mensuel « Le P'tit Finésien », le site Internet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la fermeture au public le mardi matin au lieu du mercredi matin et ce, à partir du 02 octobre 2017.

V – ÉCOLE PIERRE MARIE CHOLLET : RÉNOVATION DES TOILETTES DE LA MATERNELLE AVENANT N° 1

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de valider l'avenant n° 1 sur le lot 3 Cloisons isolation Plafonds dans le cadre de la rénovation des toilettes de la maternelle.

La société KOEHL a remis un devis concernant les travaux qui s'élève à 287,12 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide l'avenant n° 1 sur le lot 3 Cloisons isolation Plafonds dans le cadre de la rénovation des toilettes de la maternelle et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

IX – QUESTIONS DIVERSES

Locatifs sociaux

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'un locataire a sollicité le CDAS (centre départemental d'action sociale d'Ille et Vilaine) au titre d'une aide à la maîtrise de l'énergie.

Dans le cadre d'une dette énergétique élevée, l'assistante sociale du CDAS, chargée d'accompagner la famille, a sollicité un conseiller en maîtrise d'énergie domestique afin d'établir un diagnostic et d'évaluer un éventuel dysfonctionnement dans la prise en charge du logement.

Cette étude a permis de constater que la famille a un mode de consommation adapté et que les factures seraient plutôt générées par un logement énergivore. Afin de soutenir la famille, la commission Fonds solidarité logement (FSL) a décidé de mandater un conseiller pour les accompagner et faire le lien avec la commune.

La commission Aide financière/ logement du CCAS aura à statuer sur la demande d'aide du CDAS.

En l'état, il a été décidé qu'aucuns travaux de rénovation ne seraient effectués dans l'immédiat. Le Maire s'est engagé, avec l'accord de la famille, sur une démarche de relogement pour un logement mieux adapté à la situation de la famille.

Assainissement collectif

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'un raccordement Eaux usées et Eaux pluviales a été mal effectué Rue de Marcillé à Feins et génère des anomalies au titre du réseau assainissement collectif, alors que le contrôle de l'assainissement avait été acté et que le certificat de conformité avait été délivré par la mairie. Lors du contrôle, aucune évidence sur le branchement était perceptible.

Le propriétaire a sollicité une entreprise afin de déterminer les dysfonctionnements et le coût des travaux. Le devis est de 515,00 € hors taxe pour la réouverture tranchée et rectification sur tabouret EU et EP y compris toute suggestion. Un accord amiable avec le propriétaire a été formulé et il a été décidé une prise en charge des coûts à hauteur de 50 % pour chaque partie (propriétaire/commune) . L'entreprise établira deux factures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition.

SPANC

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'un dysfonctionnement de l'assainissement individuel à la Lande Perrine, il en ressort un problème de salubrité publique, et il s'agit du pouvoir de police du Maire.

Terrain multisport

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'un devis a été sollicité à l'entreprise Sport Nature pour des filets de protection (pare ballons) compte tenu que les ballons atterrissent sur le toit plat de la halte garderie. Le devis s'élève à 3 239,60 € hors taxe.

Il a été décidé de ne pas valider le devis et de trouver une solution alternative.

Association Communale

Demande formulée par le comité des fêtes : Mise à disposition d'un container supplémentaire. Solliciter un devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15

Conseil municipal

Prochaines réunions les 29 septembre 2017, 27 octobre 2017, 24 novembre et 22 décembre 2017 à 20h30.